

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**D200220-06**

L'an deux mille vingt, le 20 février, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2020

**Présents** : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés** : Elodie GRASSOT (procuration à Annabelle DUPRET), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

**Secrétaire de séance** : Annabelle DUPRET

**OBJET : Finances – Vote des taux d'imposition 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu le budget 2020,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour atteindre le produit de fiscalité attendu de 1 076 024 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux des contributions directes comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 9, 73%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15, 05 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49, 83 %

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	16
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	17
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

**Pour extrait conforme**

Fait à Montmeyran, le 21 février 2020

Le maire